



DEMANDE DE DEROGATION AUX PERIMETRES SCOLAIRES



Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté

Réservé à l'administration	
Date dépôt	
Avis	Date avis

A déposer au service Scolaire de la mairie de Jarny ou à envoyer par mail

accompagné des documents demandés avant le 1^{er} juin 2023



scolaire@jarny.fr



03 82 33 14 54 ou 03 82 20 67 23

Les secteurs scolaires des écoles maternelles et élémentaires relèvent de la compétence de la Commune. (Code de l'Éducation article L212-7). Les élèves des cycles maternelles et élémentaires doivent être scolarisés sur les écoles de Jarny en fonction de leur domicile.

La Ville est divisée en 5 secteurs : quartiers de Droitaumont (école Pablo Picasso), de Moulinelle (école Marcel Pagnol), centre-ville (écoles maternelle et élémentaire Langevin Wallon), centre gare (école Jules Ferry) et lotissements (écoles maternelle Yvonne Imbert et élémentaire Saint Exupéry).

La dérogation du périmètre scolaire est une exception au principe d'inscription de chaque enfant dans l'école dont il dépend.

Le motif de la demande de dérogation doit être recevable et brièvement exposé

ECOLE DE SECTEUR

ECOLE DEMANDÉE

RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ENFANT CONCERNÉ PAR CETTE DÉROGATION

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Ecole fréquentée au jour de la demande :

Classe : Sélectionner dans la liste

Adresse actuelle de l'enfant :

Commune :

En cas de scolarisation antérieure, où était scolarisé l'enfant en septembre 2022 : Sélectionner dans la liste

Frères et sœurs déjà scolarisés

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	CLASSE FRÉQUENTÉE	ETABLISSEMENT FRÉQUENTÉ + COMMUNE DE L'ÉTABLISSEMENT
			Sélectionner dans la liste	
			Sélectionner dans la liste	
			Sélectionner dans la liste	

Responsables légaux

	RESPONSABLE LEGAL 1	RESPONSABLE LEGAL 2
NOM		
PRENOM		
QUALITÉ (père, mère...)		
Situation familiale	Sélectionner dans la liste	Sélectionner dans la liste
Autorité parentale	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐
Téléphone portable		
Mail		
Adresse		

Je soussigné(e), , responsable légal, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce document.

En accord avec l'article 372-2 du code civil, à l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant.

Je certifie sur l'honneur que cette demande de dérogation scolaire est effectuée avec l'accord du second parent.

Signature du ou des responsables légaux

Date : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Motif de la demande (voir annexe)

Motif		Pièces à fournir
☐	Continuité pédagogique	✦ L'enfant a été scolarisé l'année précédente dans la maternelle du groupe scolaire souhaité Pas de justificatif à fournir
☐	Regroupement de fratrie	✦ L'enfant a un frère ou une sœur déjà présente dans l'école souhaitée et qui le sera encore l'année suivante Pas de justificatif à fournir
☐	Rattachement par rapport au lieu de travail	✦ Enfant dont les deux parents travaillent ✦ Ecole dont dépend l'adresse du lieu de travail d'un des 2 parents ☐ Attestation employeur ou contrat de travail
☐	Garde par une assistante maternelle agréée	✦ Enfant dont les deux parents travaillent ✦ L'école concernée est celle qui relève du périmètre d'habitation de l'assistante maternelle agréée ☐ Attestation employeur avec horaires de travail ou contrat de travail + ☐ Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'assistante maternelle agréée + ☐ Copie du contrat de travail + ☐ Attestation sur l'honneur signée par l'assistante maternelle agréée
☐	Garde par parent proche	✦ Enfant dont les deux parents travaillent ✦ Parent proche : oncle, tante, grands-parents, arrière-grands-parents, frère/sœur majeur de l'enfant ✦ L'école concernée est celle qui relève du périmètre d'habitation du parent proche ☐ Attestation employeur avec horaires de travail ou contrat de travail + ☐ Livret de famille prouvant le lien familial avec les parents de l'enfant + ☐ Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois du parent proche + ☐ Attestation sur l'honneur signée par le parent proche
☐	Situation particulière	✦ Métier des parents créant une incompatibilité avec le maintien de l'enfant dans son école de secteur ✦ Horaires de travail atypiques ✦ Raisons médicales affectant le(s) parent(s) ou l'enfant ✦ Classe ULIS ☐ Courrier décrivant la situation particulière ☐ Suivant les cas, certificat médical attestant du problème de santé ☐ Si horaires de travail atypiques, attestation de l'employeur précisant les horaires ☐ Si inscription en classe ULIS, notification d'affectation établie par l'Education Nationale

 Selon les situations, des pièces supplémentaires pourront être demandées.

Pour toute demande de dérogation vers une école de Jarny, merci de fournir également :

- Une photocopie du livret de famille (page des 2 parents + page de l'enfant concerné) ou une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- Carnet de santé ou certificat de vaccination
- Justificatif de domicile
- Si hébergement : une attestation d'hébergement de l'hébergeant + son justificatif de domicile + sa CNI
- Si divorce ou séparation : une copie du jugement

AVIS DU MAIRE de la commune de résidence

☐ Favorable à la dérogation avec participation financière (pour l'année scolaire 2023/2024 : 326,00 €)

☐ Défavorable

Motifs :

Date, visa, nom et signature :

AVIS DU MAIRE DE JARNY

☐ Favorable à la dérogation

☐ Défavorable

Jarny, le

Motifs :

Visa, signature :

PROCEDURE RELATIVE AUX DEMANDES DE DEROGATION

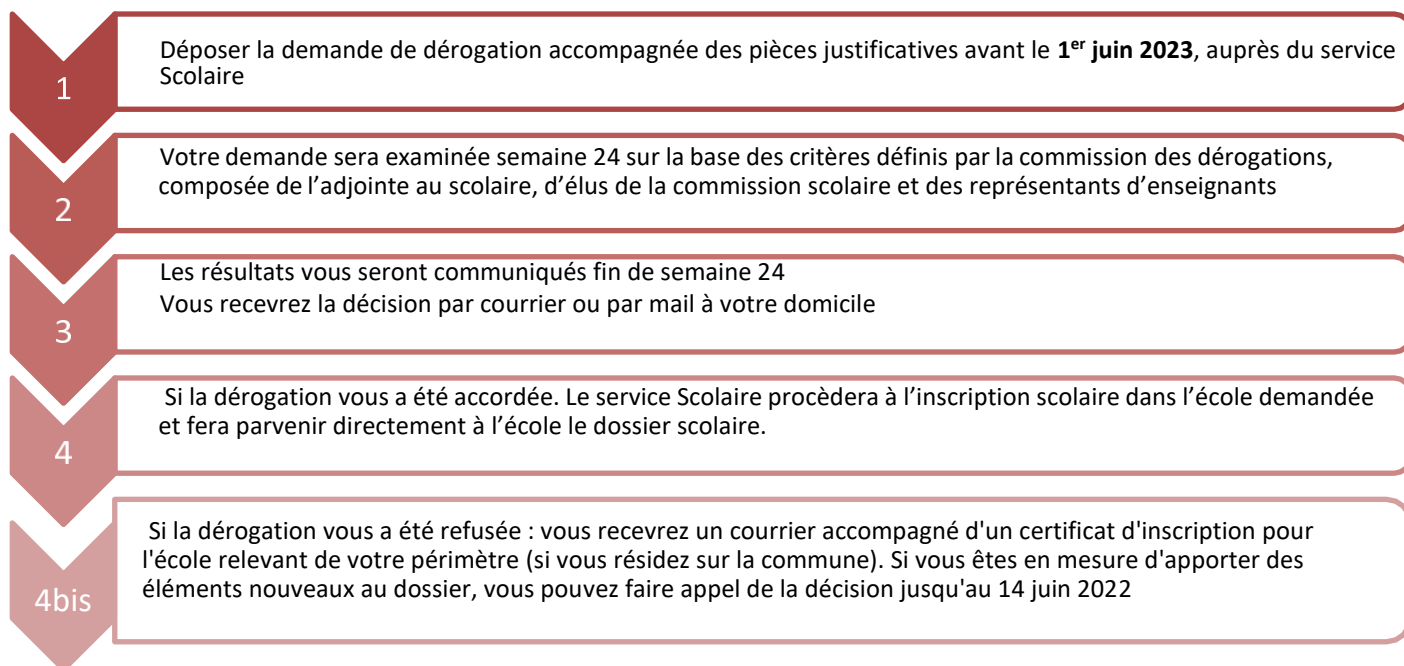
Les demandes de dérogation peuvent être accordées à titre exceptionnel. Cet accord est toujours délivré sous réserve des places disponibles dans l'école souhaitée, après admission des enfants du secteur.

MOTIFS NON ACCEPTÉS

- Assistante maternelle agréée si celle-ci déroge à son secteur scolaire
- Regroupement de fratrie entre crèche et école – collège et école – lycée et école

INFORMATIONS GÉNÉRALES et PROCÉDURE

- Les demandes des Jarnysiens sont prioritaires sur celles des non-Jarnysiens.
- Les demandes d'appel ne seront examinées que si de nouveaux éléments sont apportés au 1er dossier.
- Pour les dérogations entrantes, si le Maire de la commune de résidence s'oppose à la demande de dérogation, la commission des dérogations scolaires de Jarny s'y opposera également.



LIEU DE RÉSIDENCE

Si vous résidez à Jarny, veuillez retirer la demande de dérogation au service scolaire de la Mairie de Jarny.
Si votre domicile actuel est en dehors de Jarny, veuillez retirer la demande de dérogation dans votre Mairie de résidence.

CARTE SCOLAIRE

La carte scolaire est consultable au service scolaire, ainsi que sur le site internet de Jarny (<https://www.jarny.fr/>) et sur la page Facebook de la Mairie de Jarny (<https://www.facebook.com/mairiedejarny>)

VALIDITE DE LA DEMANDE DE DÉROGATION

Toute dérogation est accordée pour un cycle (maternelle ou élémentaire). Aussi, la dérogation accordée pour l'école maternelle doit impérativement être renouvelée lors du passage à l'école élémentaire.

DIVERS : PÉRISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE

Le périscolaire et la restauration scolaire sont des compétences intercommunales. S'adresser aux Francas au Foyer Guy Moquet, Place Aristide Briand - 54 800 JARNY

Tél. : 03 82 33 01 24 - E-mail : periscolaire-du-jarnisy@francas54.org - www.francas54.org